

# Les défis de la deuxième vague des projets Territoires zéro chômeur

- Cent trente cinq nouveaux territoires préparent leur dossier de candidature.
- Il s'agit de créer des emplois en développant des activités non couvertes par le marché.
- Le dispositif doit encore convaincre dans la formation les managers, et face aux autres dispositifs d'insertion.

## EMPLOI

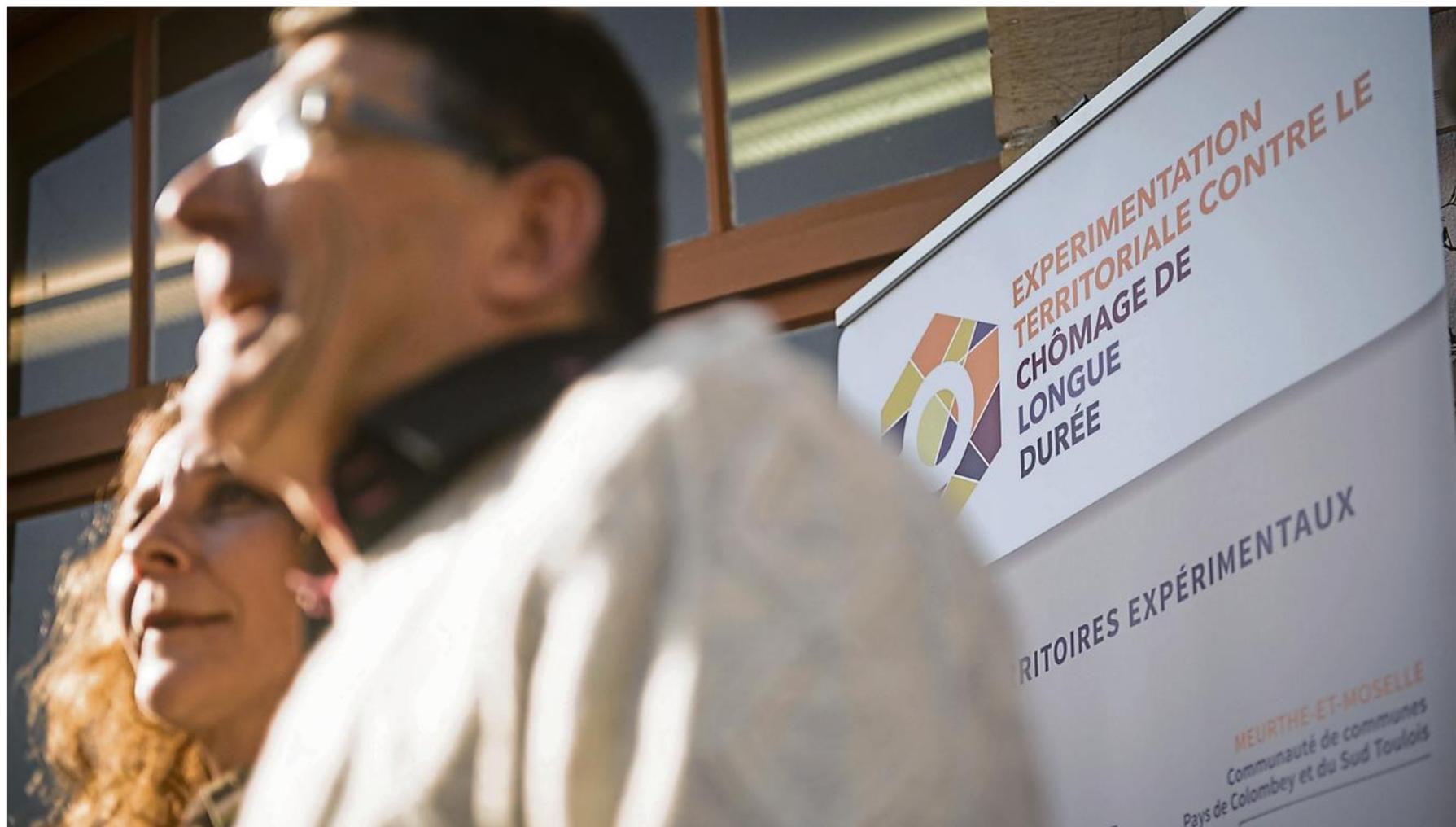
Valérie Landrieu  
@ValLandrieu

Un signe de l'importance accordée au dossier ? Louis Gallois, président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, fait partie des premiers rendez-vous de la ministre du Travail, Elisabeth Borne, en 2021. Il a été reçu le 7 janvier pour évoquer les perspectives de développement de l'expérience, sur l'année. Promulguée le 14 décembre 2020, la deuxième loi d'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) va étendre l'initiative déployée sur dix territoires depuis 2017 à au moins 50 nouvelles zones urbaines ou rurales. Le premier bilan est honorable : un millier de CDI ont été créés par treize structures de l'économie sociale et solidaire, des « entreprises à but d'emploi » (EBE), qui fonctionnent majoritairement sous statut associatif avec des salaires financés par la réaffectation des indemnités de chômage ou du RSA. Mais le changement d'échelle n'est pas si simple ; la première phase a révélé quelques freins.

### Pas de course à la montre

Le débat sur le coût du dispositif restera déterminant, sachant que TZCLD va créer des partenariats avec les collectivités et étudier ligne par ligne budgétaire l'impact du projet. Mais au-delà de cela, le dispositif séduit les territoires français en période de crise, et les candidats à la seconde phase se bousculent. L'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en a déjà validé 135 à travers toute la France, départements ultramarins compris. Tous fourmillent d'idées de prestations de services pour les particuliers et les entreprises, non couvertes sur leur territoire. Et cette fois, pas de course à la montre pour présenter sa candidature : la loi prévoit un délai de trois ans pour répondre à l'appel à projets. « Il n'y aura pas 50 nouveaux territoires habilités en 2021 », assure Antonin Gregorio, le directeur de TZCLD.

Le décret d'application et le cahier des charges, attendus pour le premier trimestre, apporteront les



Le premier bilan est honorable : un millier de CDI ont été créés par treize structures de l'économie sociale et solidaire. Photo Jean Claude Moschetti/RÉA

précisions pour mettre au point les dossiers de candidature. Mais, déjà, les candidats tireront les leçons de la première expérience, voire amélioreront la méthode, notamment pour le fonctionnement des entreprises à but d'emploi. La plupart de ces collectifs de travail sont passés de 5 ou 10 salariés à une soixantaine en moins de deux ans – l'effectif moyen est aujourd'hui de 67 personnes – et se sont révélés « de manière générale, des structures difficiles à manager, comme en témoignent plusieurs démissions de directeurs », a pointé le rapport de suivi du comité scientifique. « Le sujet a été identifié, précise Laurent Grandguillaume, le président de TZCLD et ancien député PS de la Côte-d'Or. Et la question du management inclusif et de la formation des managers sera désormais prise en compte. »

Autre point à régler : la concurrence entre les dispositifs d'insertion. Elle peut embarrasser les élus, y compris à gauche. Pour Christian Paul, le président du Pays Nivernais Morvan, il est important de « travailler à la complémentarité entre les activités développées par les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et les EBE ». D'autant que ces dernières offrent, à l'inverse des premières, des solutions d'emploi durable. Des territoires jettent déjà des passerelles entre les dispositifs pour que l'un prenne le relais de l'autre.

### Démonstration en zone urbaine

Alors que plusieurs territoires franciliens sont sur les rangs pour participer à la deuxième vague, les projets Territoires zéro chômeur

devront parfaire la démonstration en zone urbaine, où cohabitent chômage de longue durée endémique et entreprises concurrentielles. « L'un des gros enjeux de l'expérimentation est de cibler un périmètre et d'identifier des activités non couvertes par le marché », explique le chargé de projet d'Est Ensemble, établissement public territorial de Seine-Saint-Denis. Dans ces territoires, selon les premières évaluations, 50 % des personnes éligibles au programme seraient intéressées.



### À NOTER

Selon le PLF 2021, le ministère du Travail affectera cette année 23 millions d'euros au projet Territoires zéro chômeur de longue durée.